



REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

**Allocution de Maître Sidiki KABA**

**Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du Sénégal**

**Président de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome  
de la Cour Pénale Internationale**

**13<sup>ème</sup> SESSION de l'ASSEMBLEE  
DES ETATS PARTIES AU STATUT DE ROME  
DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE**

**New-York, 08 - 17 décembre 2014**

**Madame la Présidente de la République Centrafricaine,**

**Monsieur le Conseiller juridique représentant le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies,**

**Ambassadeur Tiina INTELMANN,**

**Monsieur le Président de la Cour Pénale Internationale,**

**Madame le Procureur,**

**Monsieur le Greffier,**

**Excellences,**

**Mesdames et Messieurs, les Représentants des ONG**

**Mesdames et Messieurs,**

**Chers Invités,**

Permettez-moi, en ce moment de grande émotion, d'exprimer solennellement à son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal, ma profonde gratitude et mes sincères remerciements pour avoir proposé, promu et soutenu ma candidature à la Présidence de cette auguste Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI).

Le Président Macky SALL témoigne par cet engagement personnel, en cohérence avec sa vision politique fondée sur la lutte contre l'impunité, la promotion de l'Etat de droit et l'enracinement de la démocratie, sa détermination résolue à défendre les principes et valeurs essentielles de la Cour Pénale Internationale.

Il me charge de vous dire que le Sénégal, premier pays au Monde à avoir ratifié le Statut de Rome, ne ménagera aucun effort, avec son Gouvernement, pour soutenir l'Assemblée des Etats Parties de la Cour Pénale Internationale à atteindre ses objectifs de prévention de crimes, de stabilité de nos Etats et de préservation de la paix.

Je voudrais également adresser mes sincères remerciements aux 34 Etats Parties africains, pour avoir endossé ma candidature et à l'ensemble des 122 Etats Parties, qui m'ont fait l'insigne honneur de me porter à la Présidence de cette Assemblée pour les trois années à venir.

Cette confiance placée en ma modeste personne est une lourde responsabilité. Je la conçois comme une source de motivation dans l'accomplissement de mon mandat.

Ambassadeur Tiina INTELMANN, c'est avec aisance que je prends l'initiative, au nom de l'Assemblée, de vous rendre un vibrant hommage. Vous avez été Présidente durant une période trouble, témoin des défis nouveaux et colossaux auxquels la Cour et notre Assemblée ont dû faire face.

Votre foi en la Justice vous a donné la force d'être un porte-voix efficace de notre aspiration commune à préserver l'indépendance et l'intégrité de la Cour, face aux intérêts politiques et géostratégiques des Etats.

Vous êtes allée, avec courage et habileté, porter le combat contre l'impunité dans les contrées les plus reculées de la Planète.

Vous avez su, avec votre sens inné de la diplomatie, rallier le soutien si précieux des Gouvernements, des Organisations de la Société civile et de nombreux autres acteurs à la noble cause qui nous unit et nous réunit.

Vous avez, par votre engagement quotidien, redonné espoir à des milliers de victimes des pires exactions à travers le Monde. Nous voudrions tout simplement vous dire que vous avez servi avec foi et détermination, les idéaux et les principes de la justice pénale internationale.

J'associe, bien entendu, le bureau sortant à ces remerciements car, sous votre leadership, il a fonctionné de manière cordiale et efficace.

Aussi, avons-nous espoir que cette treizième session de l'Assemblée des Etats Parties se déroule sous les meilleurs auspices, en raison du travail remarquable que ses membres ont abattu pour sa préparation.

Monsieur le Conseiller Juridique, Représentant le Secrétaire Général, votre présence ici démontre l'intérêt que l'Organisation des Nations Unies porte à la Cour, et son rôle primordial pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale. Aussi, la collaboration entre l'ONU et la CPI doit être renforcée pour que les meilleures solutions soient trouvées aux immenses défis qui se posent à l'humanité.

Président Sang Hyun Song, en ce moment précis où vous terminez votre mandat à la CPI, l'Assemblée des Etats parties, par ma voix, voudrait vous rendre un hommage mérité pour l'excellent travail que vous avez accompli, depuis votre élection comme juge en 2003. Vous avez travaillé avec abnégation pour rendre la Cour plus efficace, plus efficiente et plus à même de répondre au besoin de justice exprimé par les Peuples du Monde. Nous saluons, en vous, l'homme aux compétences professionnelles exceptionnelles, à l'expertise reconnue et au dévouement sans faille aux valeurs du Statut.

Madame le Procureur, je magnifie l'engagement, la détermination et le professionnalisme dont vous faites montre avec l'ensemble des membres du bureau, dans l'accomplissement de votre mandat. Nous apprécions la brillante présentation, du Document de politique générale relatif aux crimes sexuels et à caractère sexiste, que vous avez fait hier.

Monsieur le Greffier, je vous félicite pour le travail que vous abattez au quotidien, pour le bon fonctionnement de la Cour dont vous constituez avec votre équipe la cheville ouvrière.

En vous soumettant ma candidature, j'avais décliné les stratégies sur lesquelles je compte fonder mon action pour relever les défis majeurs auxquels la CPI est confrontée. J'en ai identifié quatre :

**Le premier défi que je compte relever, est celui de réconcilier la CPI avec toutes les Régions du Monde notamment avec l'Afrique.**

Faut-il rappeler que l'Afrique est aujourd'hui le Continent qui compte le plus grand nombre d'Etats Parties au Statut de Rome. Ils sont trente-quatre. Il y a quatre juges Africains qui siègent à la CPI. Et le poste de Procureur est occupé par une Africaine.

Faut-il rappeler également que les Etats Africains ont été les premiers à recourir à la compétence de la Cour. Je pense à la République Démocratique du Congo, à l'Ouganda, à la Centrafrique, à la Côte d'Ivoire, au Mali...

Ces saisines prouvent à suffisance la volonté de l'Afrique à combattre l'impunité. L'Afrique n'est donc pas contre la CPI.

Toutefois, une certaine perception de deux poids deux mesures dans l'administration de la justice internationale a créé un malentendu donnant l'impression que la CPI est contre l'Afrique et qu'elle est une juridiction sélective, partielle voire discriminatoire. Il faudrait changer cette perception négative de la Cour auprès des populations Africaines. A cet effet, la CPI doit écouter les récriminations de l'Afrique qui ne sont pas toutes illégitimes ou dénuées de fondement.

Elle doit également réorienter son action en poursuivant, sans distinction, tous les présumés responsables des crimes relevant de sa compétence où qu'ils soient dans le monde et quelles que soient leurs nationalités.

Elle doit enfin entreprendre une vaste communication sur ses actions, sur ses réalisations et sur ses projets pour lever toutes les équivoques qui sont la source de toutes les querelles, et de toutes les attaques dont elle est victime.

Ces mesures, me semble-t-il, participeront à la restauration de la confiance à la CPI et au renforcement de sa légitimité, gage de sa crédibilité. C'est pourquoi, je compte placer, avec votre soutien, mon mandat sous le signe du dialogue et d'une coopération intelligente entre la CPI et tous les Etats y compris ceux d'Afrique.

Ce dialogue doit nous permettre de trouver des consensus dynamiques, pour débloquer des situations susceptibles d'alimenter une crise et de paralyser nos activités.

Mais le recours au dialogue ne doit, en aucun cas, remettre en cause l'intégrité et l'indépendance de la CPI, au risque de détruire les progrès colossaux enregistrés par cette juridiction depuis Nuremberg.

A cet effet, j'invite tous les Etats de notre Assemblée à s'investir pour trouver les meilleures voies d'un dialogue constructif en mettant de côté leurs intérêts politiques conjoncturels et en privilégiant les solutions d'avenir qui garantissent la paix et la sécurité internationales.

**Excellences,**

**Mesdames et Messieurs,**

**Le deuxième défi majeur de mon mandat sera de développer la coopération entre la CPI et les Etats.**

Le développement de la coopération est, pour l'avenir de la Cour, un défi majeur pour les années à venir. **La CPI n'a ni armée ni police.** Seuls les Etats peuvent combiner leurs efforts pour enquêter, faciliter l'arrestation et le transfèrement des suspects devant la Cour.

La coopération est un pilier fondamental pour le bon fonctionnement de la CPI et du système de justice internationale mis en place par le Statut de Rome en 1998.

Il est donc primordial de développer trois catégories de coopérations :

- La coopération bilatérale entre la CPI et les Etats Parties, pour renforcer le dialogue constructif avec les autorités nationales, pour favoriser l'entraide pénale internationale, pour faciliter les enquêtes, les poursuites nationales, pour la signature d'accords de privilèges et d'immunité, pour la relocalisation des témoins, pour la protection des victimes et pour l'accueil des détenus condamnés.

Il s'agira de veiller constamment à ce que les victimes et les témoins aient une meilleure protection dans un espace géographique et culturelle leur assurant la sécurité et la confiance. Leur présence dans un procès est déterminante pour la manifestation de la vérité.

En effet, **un procès sans témoin est une justice sans boussole.** Il en est de même de la présence des victimes ou de leurs ayants-droits au procès.

Ils doivent, sans peur et sans crainte, participer au procès pénal, avec leurs conseils pour livrer les atrocités et les souffrances qu'elles ont vécu.

**Un procès sans victime ne peut produire qu'une justice partielle et partiale.** La justice qui apaise à la fois les victimes et les accusés est celle qui offre toutes les garanties d'un procès juste et équitable.

- La coopération avec les Etats non Parties, pour garantir l'universalité de l'action de la CPI. Les Etats doivent prêter main forte à la CPI pour faciliter l'exécution des mandats d'arrêts internationaux décernés par elle. Il doit en être ainsi pour tous les actes de procédure pouvant aider la Cour dans sa mission.
- La coopération multiforme avec tous les autres acteurs non étatiques sera renforcée notamment avec les organisations intergouvernementales comme la Francophonie, le Commonwealth, les ONG internationales des droits de l'homme, les ONG humanitaires, les associations de victimes, les organisations régionales, ...

C'est le lieu de saluer le travail remarquable que les ONG internationales, les associations de la société civile mènent contre l'impunité. Leurs rapports d'enquête constituent de véritables sources d'information et de renseignements sur les belligérants, les circonstances et le contexte de la perpétration des crimes de masse. Ils doivent bénéficier d'une protection dans leurs Etats et dans les zones de conflits.

Cette coopération doit enfin s'appuyer sur les médias et les associations de journalistes pour amplifier le message de la prévention, du respect des droits humains et des libertés fondamentales. Le travail de sensibilisation et de vulgarisation des valeurs de justice et de paix passe par ces médias qu'il faut pouvoir solliciter en tant que de besoin.

Vous conviendrez avec moi que cette coopération variée doit être développée dans tous les domaines. Car, j'ai la conviction que **la Cour est un géant aux pieds d'argile sans la coopération des Etats.**

**Le troisième défi majeur auquel nous comptons nous consacrer** est le renforcement de la complémentarité.

Je voudrais rappeler que la Cour ne peut, et ne doit être qu'un ultime recours contre l'impunité. Elle n'a pas vocation à se substituer au travail efficient des juridictions nationales.

Elle n'en a d'ailleurs, ni les moyens, ni la compétence si telle était son ambition. Chaque Etat doit pouvoir juger, en toute souveraineté, les crimes commis sur son territoire et relevant de la compétence de la CPI.

Faut-il rappeler que les Etats, en ratifiant le Statut de Rome, n'ont ni abandonné ni limité leur souveraineté.

Au contraire ils ont clairement énoncé que la responsabilité première de juger les auteurs des crimes les plus graves, revient aux Etats.

Le Statut s'appuie sur le principe de complémentarité laissant la priorité d'action aux juridictions nationales et n'ouvrant la compétence de la CPI qu'en cas d'absence de volonté ou d'incapacité d'un Etat à diligenter des poursuites contre les auteurs présumés des crimes les plus graves.

Il apparait évident que le succès de la Cour ne saurait s'évaluer par le volume des affaires pendantes devant elle, mais plutôt par la croissance exponentielle des affaires relevant de sa compétence devant les juridictions nationales.

Dans cette perspective, je m'efforcerai avec les membres du Bureau à faire en sorte que les Etats qui en ont besoin, bénéficient d'une assistance technique efficace au niveau de leur système judiciaire.

Il s'agira de renforcer l'expertise et la capacité des acteurs de la justice (les juges, les procureurs, les avocats, les greffiers, les forces de sécurité ...) pour qu'ils maîtrisent les normes internationales afin que les procès qu'ils diligenter obéissent aux garanties d'un procès juste et équitable.

**Le quatrième défi majeur qui doit nous occuper** est de travailler à **l'universalité de la CPI.**

Je reste convaincu que le Statut de la CPI doit s'appliquer sur l'ensemble de la planète. Il est difficile d'admettre qu'une majorité écrasante de la population mondiale **ne puisse pas** bénéficier de la compétence de cette importante juridiction internationale.

Il faut donc travailler à la ratification universelle du Statut de Rome.

Je voudrais saisir cette occasion pour lancer un appel aux Etats qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier le Statut de Rome y compris les éminents Etats membres du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Je demande aux Etats qui ont ratifié le dit Statut d'intégrer dans leur législation interne les crimes internationaux relevant de sa compétence à savoir le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les crimes d'agression.

Ce faisant, la peur va changer de camp. Les auteurs présumés des crimes dont s'agit sauront qu'ils seront rattrapés par leur passé et qu'ils seront poursuivis.

Par ailleurs, les victimes auront l'espoir que justice leur sera rendue. Cet espoir est source d'apaisement car il ne nourrit pas l'esprit de vengeance qui plonge les sociétés dans le cycle infernal de la violence meurtrière.

Pour atteindre tous ces nobles et redoutables défis, vous conviendrez avec moi que nous sommes tous interpellés individuellement et collectivement. Il en est ainsi de tous les Etats, de toutes les Nations et de tous les Peuples du Monde.

Il en est de même pour tous les acteurs de la scène internationale englobant aussi bien les organisations internationales que les organisations de la société civile.

Si la CPI veut elle-même atteindre ses propres objectifs, elle doit pouvoir se projeter dans l'avenir et s'organiser pour conduire avec efficacité, les missions difficiles et complexes qui lui sont confiées en utilisant à bon escient les ressources qui lui sont allouées.

Elle doit pouvoir s'appuyer sur des juges dont l'expertise et la probité morale ne souffrent d'aucune contestation. Elle doit pouvoir s'appuyer sur le Bureau du Procureur dont les actions doivent s'étendre à tous les théâtres de conflits où des crimes de masse sont commis. Elle doit pouvoir compter sur un greffe performant, un secrétariat efficace et l'ensemble des services rattachés.

La CPI doit avoir les moyens de son ambition.

Elle doit être soutenue financièrement par les Etats et par tous les acteurs qui en ont les moyens. Ce soutien à la Justice Pénale Internationale participe à la construction et à la consolidation de la paix dont le cadre est absolument nécessaire pour l'éclosion des droits et des libertés fondamentales.

J'ai la ferme conviction qu'une telle justice pourrait, par son pouvoir de prévention et de dissuasion, contribuer à la stabilisation de nos Etats, au renforcement de l'Etat de droit et à l'enracinement des valeurs démocratiques garantissant la primauté du droit et la non répétition des crimes qui heurtent la conscience universelle.

**Le besoin humain de justice exige une réponse universelle de l'humanité.** Car la justice peut devenir un puissant vecteur de paix doté de la vertu pédagogique d'éteindre la flamme de la violence et de rallumer celle de l'espoir.

Elle pourrait également devenir une promesse possible d'un avenir équitable pour tous les êtres humains et d'un Monde meilleur pour tous les Peuples du Monde.

Au demeurant, je voudrais vous assurer et vous rassurer que j'ai pris la pleine mesure des lourdes responsabilités que vous m'avez confiées ce jour. Je me donnerai corps et âme à cette mission exaltante et ardue.

C'est à ce combat légitime pour les droits et la liberté que je vous convie en vous disant que je compte sur chacune et chacun de vous, pour poser les premiers pas de ce long et difficile voyage.

Je vous remercie de votre attention.